

COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Ce document concerne les étudiants qui n'ont pas réalisé leur inscription par le Web

Pièces à fournir	DUT 1 ^{ère} année	DUT 2 ^{ème} année ⁽²⁾	Licence Prof. et Année Spéciale
CAS GENERAL (tous les étudiants)			
Dossier d'inscription dûment complété.	X		X
Original ⁽¹⁾ et copie Carte Nationale d'Identité ou passeport	X		X
Original ⁽¹⁾ et copie du relevé des notes du bac ou du diplôme du bac.	X		
Original ⁽¹⁾ et copie de l'attestation de réussite au bac + 2 : DUT, DEUG, BTS ou équivalent.			X
Copie de l'attestation de la Journée Défense et Citoyenneté (si accomplie) ex Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).	X	X (si non fournie en DUT 1)	X
Photo d'identité 35 mm x 45 mm.	X		X
Attestation de paiement ou d'exonération de la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC).	X	X	X
Photocopie lisible de votre carte vitale ou de votre attestation de sécurité sociale.	X		X
Attestation d'assurance Responsabilité Civile Individuelle Accident pour l'année universitaire 2018/2019.	X	X	X
CAS PARTICULIER (selon situation)			
Pour les étudiants ressortissant de l'EEE et de la Suisse, copie de la carte européenne d'assurance maladie.	X	X	X
Pour les étudiants boursiers de l'Enseignement Supérieur (CROUS), copie de votre notification conditionnelle de bourse 2018/2019.	X	X	X
Pour les étudiants en alternance, copie de votre contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (dès qu'il est en votre possession).	X	X	X
Pour les étudiants étrangers, copie de la carte de séjour et extrait d'acte de naissance original traduit.	X	X	X
PAIEMENT (si concerné)			
<p>Les étudiants en alternance ne sont pas concernés.</p> <p>Moyen de paiement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carte bleue ou chèque bancaire ou postal. <p>Les paiements en espèces ne sont pas acceptés.</p> <p>Les chèques doivent être libellés à l'ordre de L'AGENT COMPTABLE DE L'UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE</p>	X	X	X

⁽¹⁾ - Les documents originaux vous seront immédiatement restitués. N'envoyez aucun original par courrier.

⁽²⁾ - Les étudiants acceptés en DUT 2 et arrivant d'un autre établissement doivent constituer un dossier correspondant à une inscription en DUT 1 et fournir en plus l'original et la copie des relevés de notes des semestres 1 et 2.

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS ACCEPTES